

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-4-9-1

Séance du vendredi 24 avril 2015

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT
SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF
L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS, AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS
ET AUX TITULAIRES DU BAF/BAFD**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétence du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-9-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU l'avis du Conseil Départemental des Sports,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :
- **427 160 €** au titre de l'aide aux clubs dont les bénéficiaires sont répertoriés sur la liste en annexe,
 - **1 000 €** au Twirling Club de HEGENHEIM pour sa participation au Championnat du Monde,
 - **3 500 €** à l'ACS Peugeot Citroën de Mulhouse pour l'organisation d'une rencontre de judo,
 - **15 000 €** à l'Association Courir Solidaire de Colmar qui organise le Marathon de Colmar,
 - **5 120 €** aux Comités départementaux figurant dans la liste en annexe, au titre de l'aide au fonctionnement, conformément à la répartition établie dans cette liste,
 - **11 100 €** à répartir entre les titulaires du BAFA-BAFD figurant sur la liste en annexe.
- Précise que ces dépenses d'un montant global de **462 880 €** seront imputées comme suit au Budget départemental 2015,

AIDES AUX CLUBS	EVENEMENTS SPORTIFS	FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX	BAFA
E732	E732	E732	E632
25574	25577	25573	2556
65-32-6574	65-32-6574	65-32-6574	65-30-6513
428 160,00 €	18 500,00 €	5 120,00 €	11 100,00 €

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions